

AMI.2020.04
AVIS D'ATTRIBUTION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ayant pour objet l'occupation du hangar n° 4, situé quai Surcouf à Saint-Malo

AMI publié sur le site du port de Saint-Malo : <https://saintmalo.port.fr> en date du 16 novembre 2020

Les attributaires sont les suivants :

- Saint-Malo Stevedores – Hangar à Tabac, Chaussée des Corsaires 35 400 Saint-Malo.

Critères d'attribution :

- Une activité en lien avec le fret maritime contribuant à l'attractivité du Port de Saint-Malo pour 60 points,
- La viabilité économique du projet pour 40 points :
 - Solidité financière : 3 derniers bilans avec la part d'activités consacré à l'activité fret : 20 points
 - Emplois directs générés : 20 points

Date de conclusion de l'autorisation : 1^{er} février 2021.

Renseignements :

SAS EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale - Gare Maritime de la Bourse – Esplanade de la Bourse - 35 400 Saint Malo.

Tel : 02 99 20 51 00 ou saintmalo.port@saintmalo-cancale.port.bzh